

N°2025-02

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE du 01 avril 2025

Date de la convocation : 19/03/2025

PRESENTS :

Virginie FAVERON, Présidente Déléguée, Sylvie CARRÈRE, Patrick PICHOU, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles, Céline DA COSTA, Stéphane LATOUR, Céline CHARLAS, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

ABSENTS excusés :

Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Conseillers Municipaux membres de la Caisse des Écoles

ABSENTE non excusée :

Alexandra OLIVER, Laetitia BAQUE, Parents d'élèves élus membres de la Caisse des Écoles

Budget Caisse des Ecoles : Affectation des résultats de l'exercice 2024

La Caisse des Ecoles d'AUREILHAN réunie sous la présidence de Madame Virginie FAVERON (Présidente déléguée), **prend acte des résultats de l'exercice 2024 et de leurs affectations.**

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]		+ 21 221,90 €
	A	
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]		+ 19 807,02 €
	B	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 <i>Si le résultat est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous</i>		+ 41 028,92 €
	A+B	

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024 [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	+ 5 016,52 €
Report à nouveau [précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)]	+ 30 227,59 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024	+ 35 244,11 €
<i>D 001 si déficit R 001 si excédent</i>	C

Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	D 0,00 €
Dépenses	Recettes		
0,00 €	0,00 €		

Besoin de financement (-) ou excédent de financement (+) à la section d'investissement	+ 35 244,11 €
---	----------------------

La Caisse des Ecoles décide d'affecter au budget primitif 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – Section d'investissement	F
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de <i>Au minimum besoin de financement (E)</i>	

2°) – Section de fonctionnement	41 028,92 €
Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	
DEFICIT REPORTE D 002 (1)	

(1) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Affectation des résultats de l'exercice 2024 - Vote de la Caisse des Ecoles

Exprimés : 6
 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstentions : 0

P.C.C,

Aureilhan, le 02/04/2025

La Présidente Déléguée,

Virginie FAVERON.